

Jean Paul II : « On ne rétablit l'ordre brisé qu'en harmonisant la justice et le pardon »

Article rédigé par *Jean Paul II*, le 09 janvier 2015

Le 8 décembre 2001, soit trois mois après les attentats du 11 septembre, le pape Jean-Paul II livre son message à l'occasion de la Journée mondiale de la paix. Les circonstances actuelles ne sont pas sans rappeler celles d'alors. Les mots du Pape, pleins d'intelligence et de compassion, nous aident à prendre la mesure des événements cruels qui ont frappé la France cette semaine, avec un regard plus profond et plus juste.

Dans la version complète du discours, Jean-Paul II aborde la question du phénomène terroriste, du fanatisme religieux et de la nécessité de pardonner comme voie royale pour rétablir la paix dans la justice. L'essentiel de son message réside dans un principe apparemment simple : « Il n'y a pas de paix sans justice, il n'y a pas de justice sans pardon. »

Axel Rokvam, 9 janvier 2015.

PAS DE PAIX SANS JUSTICE, pas de justice sans pardon

« CETTE ANNEE, la Journée mondiale de la Paix est célébrée sur l'arrière-plan des événements dramatiques du 11 septembre dernier. Ce jour-là fut perpétré un crime d'une extrême gravité : en l'espace de quelques minutes, des milliers de personnes innocentes, de différentes provenances ethniques, furent horriblement massacrées. Depuis lors, dans le monde entier l'humanité a pris conscience, avec une intensité nouvelle, de la vulnérabilité de chacun et elle a commencé à envisager l'avenir avec un sentiment jusqu'alors inconnu de peur profonde. Face à ce sentiment, l'Église désire témoigner de son espérance, fondée sur la conviction que le mal, le *mysterium iniquitatis*, n'a pas le dernier mot dans les vicissitudes humaines. L'histoire du salut, racontée dans la sainte Écriture, projette une lumière intense sur toute l'histoire du monde, montrant que celle-ci est toujours accompagnée par la sollicitude miséricordieuse et providentielle de Dieu, qui connaît les chemins permettant d'atteindre les cœurs les plus endurcis et de tirer de bons fruits même d'une terre aride et inféconde. [...]

Les piliers de la paix véritable

Les souffrances indicibles des peuples et des individus, et parmi eux beaucoup de mes amis et de personnes

que je connaissais, causées par les totalitarismes nazi et communiste, ont toujours suscité en moi des interrogations et ont stimulé ma prière. Bien des fois, je me suis attardé à réfléchir à la question : quel est le chemin qui conduit au plein rétablissement de l'ordre moral et social qui est violé de manière aussi barbare ?

La conviction à laquelle je suis parvenu en réfléchissant et en me référant à la Révélation biblique est qu'on ne rétablit pleinement l'ordre brisé qu'en harmonisant entre eux la justice et le pardon. Les piliers de la véritable paix sont la justice et cette forme particulière de l'amour qu'est le pardon.

La tranquillité dans l'ordre

Mais comment, dans les circonstances actuelles, parler de justice et en même temps de pardon comme sources et conditions de la paix ?

Ma réponse est celle-ci : on peut et on doit en parler, malgré les difficultés que comporte ce sujet, parce que, entre autres, on a tendance à penser à la justice et au pardon en termes antithétiques. Mais le pardon s'oppose à la rancune et à la vengeance, et non à la justice.

La véritable paix est en réalité « œuvre de la justice » (Is 32, 17). Comme l'a affirmé le concile Vatican II, la paix est « le fruit d'un ordre qui a été implanté dans la société humaine par son divin Fondateur, et qui doit être mené à la réalisation par des hommes aspirant sans cesse à une justice plus parfaite » (Constitution pastorale *Gaudium et Spes*). Depuis plus de quinze siècles, dans l'Église catholique retentit l'enseignement d'Augustin d'Hippone, qui nous a rappelé que la paix qu'il faut viser avec la coopération de tous consiste dans la *tranquillitas ordinis*, dans la tranquillité de l'ordre (cf. *De civitate Dei*, 19, 13).

La justice complétée par le pardon

La vraie paix est donc le fruit de la justice, vertu morale et garantie légale qui veille sur le plein respect des droits et des devoirs, et sur la répartition équitable des profits et des charges. Mais parce que la justice humaine est toujours fragile et imparfaite, exposée qu'elle est aux limites et aux égoïsmes des personnes et des groupes, elle doit s'exercer et, en un sens, être complétée par le pardon qui guérit les blessures et qui rétablit en profondeur les rapports humains perturbés.

Cela vaut aussi bien pour les tensions qui concernent les individus que pour celles qui ont une portée plus générale et même internationale. Le pardon ne s'oppose d'aucune manière à la justice, car il ne consiste pas à surseoir aux exigences légitimes de réparation de l'ordre lésé. Le pardon vise plutôt cette plénitude de justice qui mène à la tranquillité de l'ordre, celle-ci étant bien plus qu'une cessation fragile et temporaire des hostilités : c'est la guérison en profondeur des blessures qui ensanglantent les esprits. Pour cette guérison, la justice et le pardon sont tous les deux essentiels. [...]

Aux victimes et aux auteurs du terrorisme

En cette Journée de la Paix, que s'élève du cœur de tout croyant une prière plus intense pour toutes les victimes du terrorisme, pour leurs familles tragiquement frappées, et pour tous les peuples qui continuent à être meurtris et bouleversés par le terrorisme et la guerre ! Que ne soient pas exclus du rayon de lumière de notre prière ceux-là mêmes qui offensent gravement Dieu et l'homme par ces actes impitoyables : qu'il leur soit accordé de rentrer en eux-mêmes et de se rendre compte du mal qu'ils accomplissent ; qu'ils soient ainsi poussés à renoncer à toute volonté de violence et à demander pardon !

En ces temps tumultueux, que la famille humaine puisse trouver la paix véritable et durable, cette paix qui peut naître seulement de la rencontre entre la justice et la miséricorde ! »
